

## Code vestimentaire du Collège Charles-Lemoigne (RÉF. : agenda de l'élève)

### PIÈCES OBLIGATOIRES ACHETÉES À LA BOUTIQUE LA CLASSE

- Souliers noirs
- Pantalon noir ou bermuda noir ou jupe grise ou à carreaux
- Polo ou chandail de style baseball (col rond ou en V)
- Veste noire (facultative)
- Short ou pantalon d'éducation physique  
Le pantalon doit être à l'effigie du CCL
- T-shirt d'éducation physique
- Leggings et t-shirt pour les élèves du profil danse
- Chandail des finissants (facultatif) - vente prévue à l'automne
- Chandail « hoodie » CCL (facultatif)  
Le port du « hoodie » est permis seulement le vendredi.

Le port de l'uniforme est de rigueur en tout temps et dans tous les lieux où l'élève est sous la responsabilité du Collège, y compris lors des sorties. L'élève doit arriver au Collège et quitter le Collège vêtu de son uniforme. Aucune modification ne doit être apportée au modèle réglementaire et aucune dérogation ne sera acceptée.

N.B. Il est fortement recommandé d'identifier au nom de l'élève chacune des pièces achetées.

### À acheter à l'extérieur du Collège

- Espadrilles multisports (les enseignants se réservent le droit de refuser certains modèles jugés inadéquats)
- Ceinture noire unie, sans ornements
- Bas unis (blancs, gris ou noirs)
- T-shirt uni et camisole (blanc, gris ou noir)  
permis sous le polo

### Dérogation – souliers